

Lancement d'une pétition pour un pont au Châtelot

Route Les opposants au projet de contournement du Locle reprennent leur offensive en lançant une pétition des deux côtés de la frontière afin de promouvoir leur solution.

Par **Alain Prêtre**

L'amélioration de la route des Microtechniques passe par la création d'un pont sur le Doubs au Châtelot et non par le contournement du Locle au moyen d'un tunnel. Cette alternative défendue par le Comité pour de meilleures liaisons avec la France voisine n'est pas nouvelle mais elle recherche désormais l'approbation de la population. Jean-Claude Schneider, locomotive du groupe d'opposants au tracé officiel, a jusqu'à présent manifesté son opposition par voie de presse et via des courriers adressés aux autorités. Il lui a été opposé une fin de non recevoir tant par le Grand conseil neuchâtelois que par l'Office fédéral des routes. Lui et ses amis entendent aujourd'hui s'appuyer sur les Neuchâtelois et les Franc-Comtois qu'ils espèrent rallier à leur cause. «Nous lançons une

«Notre objectif est de réunir au moins 5000 signatures»

Jean-Claude Schneider

Comité pour le pont du Châtelot

pétition à l'intention des habitants des deux côtés de la frontière. Intitulée «Comment éviter le chaos et faire des économies», cette pétition égrène les dix



Le pont sur le Doubs rejoindrait le village du Pissoux, sur France, en haut à gauche. (ARCH. ALAIN PRÊTRE)

bonnes raisons qui, selon ses auteurs, devraient amener les autorités à revoir leur copie.

Gain de cent millions

Rappelons pour mémoire le tracé alternatif proposé par le Comité pour de meilleures liaisons avec la France voisine. Au départ du Crêt du Locle, un tunnel permettrait de rejoindre le sud des Planchettes, puis un pont de 550 mètres sur le Doubs (à 500 mètres à l'aval du barrage du Châtelot) aboutirait au Pissoux sur France. De là, un tunnel rallierait le Barboux, mettant alors les usagers à quelques minutes des Fins. Cette solution raccourcirait le trajet de 7 km et assurerait une économie de 110

millions et de deux ans de travaux assure Jean-Claude Schneider. Il ajoute que «cet itinéraire épargnerait aux automobilistes un véritable chaos dans la traversée de la ville du Locle qui se trouverait totalement congestionné durant les travaux de contournement».

Mensonge d'Etat

Le lancement de cette collecte de signatures n'est pas le fruit du hasard mais prend en compte deux éléments: Nouveau Conseil d'Etat et surtout votation du 24 novembre sur l'augmentation de la vignette à 100 francs. Du côté du Conseil d'Etat Jean-Claude Schneider attend une oreille plus attentive et un discours plus

objectif. «Un ancien conseiller d'Etat est à l'origine de l'inversion délibérée de deux chiffres et du rejet de notre alternative. Il a fait courir le bruit que 10% seulement du trafic passerait par le pont du Châtelot au lieu de 90%. Il a trompé l'Ofrou et utilisé ce mensonge jusqu'au bout». En outre Jean-Claude Schneider redoute que si la hausse de la vignette devait être approuvée le 24 novembre par le peuple les travaux de contournement du Locle pourraient démarrer assez vite. Les opposants à la H20 disposent donc de quelques semaines pour s'assurer le soutien de la population et faire pression sur les autorités tant cantonales que nationales et franc-comtois.

«Notre objectif est de réunir au moins 5000 signatures». Le site internet www.parlepont.ch propose cette pétition en ligne. Des signatures parviendront en outre à Jean-Claude Schneider via l'entremise de C'est-à-dire, journal diffusé dans le Haut-Doubs horloger. Un coupon détachable permet aux lecteurs de signifier leur approbation pour la solution pont du Châtelot.

Les instigateurs de la pétition sont convaincus que de nombreux frontaliers adhéreront à cette alternative. Ils jouent en tout cas leur dernière carte. Si leur récolte de signatures est un succès, ils seront investis d'une certaine légitimité pour remettre la compresse. «Nous demandons au Grand Conseil qu'il revote sur cette question. Nous aurions alors un argument fort vis-à-vis de la Confédération et des autorités françaises.

Observations pertinentes

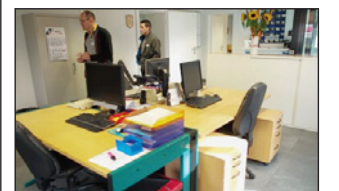
Pourquoi dès lors les décideurs politiques ne se rangeraient-ils pas derrière leur solution? «Il est impensable qu'ils donnent leur feu vert à la mise en route d'un projet coûtant 100 millions de plus et ne correspondant pas aux besoins». L'échec de la pétition laisserait la voie totalement libre aux partisans du tracé officiel mais ces derniers prendraient-ils en compte certaines observations pertinentes formulées par le Comité pour de meilleures liaisons avec la France voisine?/APR

LES BRÈVES

Le Haut avec le Bas pour défendre le 144

MONTAGNES Les responsables politiques de la sécurité de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que le conseiller communal du Locle Jean-Paul Wettstein, accompagnés par le directeur de l'ECAP (Etablissement cantonal d'assurance et de prévention), estiment que le projet cantonal de réorganisation de la centrale d'appels sanitaires urgents 144 va à rebours du bon sens. En limitant la réorganisation prévue aux seuls problèmes sanitaires, le projet de l'ancien gouvernement, avalisé par l'ancien Grand Conseil, engendrera des surcoûts importants sans améliorer sensiblement la qualité du service. Les représentants des Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont exprimé clairement leur soutien au référendum contestant le projet cantonal de réorganisation de la centrale d'appels sanitaires urgents 144. /comm

Un nouveau bâtiment communal



LA BRÉVINE Après plus d'une année de travaux, la commune de La Brévine est prête à inaugurer son nouveau bâtiment communal (photo Christian Galley), ainsi que les aménagements extérieurs, lors d'une fête populaire. En déménageant au centre du village, le Conseil communal a profité de repenser sa place du village et les abords du Temple. Dans un souci d'embellissement et de mise en avant de ses atouts météorologiques et touristiques, tout l'ensemble a été pris en compte dans la réflexion. Un concours à l'intention de la population, sur le thème «comment imaginez-vous votre future place du village?» a en outre été lancé. /réd

L'union de la bière jurassienne et des caramels des Ponts

Par **Patrick Di Lenardo**

LES PONTS-DE-MARTEL Certaines saveurs semblent incompatibles les unes avec les autres. Réussir à les marier s'avère un véritable tour de force. Unir le caramel et la bière, il fallait oser. C'est ce que vient de faire Valérie Henchoz des Ponts-de-Martel. L'artisane qui confectionne caramels et chocolats dans sa jolie ferme de la Vallée des Ponts a intégré la bière artisanale des Franches-Montagnes dans ses créations. Une union transjurassienne par-dessus les crêtes et les cantons pour l'amour du goût et de la découverte.

«Je suis curieuse des nouvelles saveurs. Le caramel magnifie souvent le goût de pas mal de produits», explique-t-elle. Comme souvent avec Valérie, c'est par une rencontre que tout a commencé. En l'occurrence



Valérie Henchoz et Jérôme Rebetez ont réuni caramel et bière.

(PATRICK DI LENARDO)

avec Jérôme Rebetez, patron de la brasserie BFM de Saignelégier, lors d'une fête aux Breuleux. Au fil de leur conversation, ils ont eu l'idée d'intégrer leurs produits en un seul.

Mais il a d'abord fallu trouver la bonne bière. «Il fallait une bière acide plutôt qu'amère et le choix s'est porté sur notre Abbaye de Saint-Bon-Chien», explique Jérôme Rebetez. Reste que mélanger bière et caramel ne va pas de soi. Valérie Henchoz a multiplié les essais, noirci une pile de feuillets de notes avant de trouver le bon équilibre, définir le bon moment pour ajouter le breuvage à la masse. «C'est vrai, c'est une recette qui m'a donné du fil à retordre».

Au final, l'acidité de la bière réduit la douceur du sucre et donne au caramel un petit goût vineux pas désagréable. Jérôme Rebetez est convaincu «tant par la démarche que par le goût». Sa bière a déjà été mise à bien des

sauces. Si la brasserie fabrique déjà sa propre moutarde à la bière, la BFM est aussi déclinée en saucisses ou en fondues. Le caramel, c'était de l'inédit.

Ces caramels à la bière n'ont pas pu être présentés au concours suisse des goûts et terroirs de Courtemelon ce week-end, car malt et houblon ne sont pas... indigènes. Peu importe, car Valérie Henchoz a quand même gagné deux médailles d'or (chocolat à la raisiné et caramel aux bourgeons de sapin), une médaille d'argent pour le caramel à la gentiane et une médaille de bronze pour celui au sureau.

Et les caramels à la bière seront commercialisés dès cette semaine. Ils viendront s'ajouter à une gamme riche d'au moins 25 saveurs particulières, allant du serpolet à la gentiane en passant par le basilic, les cacahuètes salées ou carrément le lait de chèvre. /PDL